

# EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



VILLE  
DE  
**DINARD**

Objet  
de la délibération :

SERVITUDE DE PASSAGE  
DES PIETONS EN BORDURE  
DU LITTORAL-ENQUETE  
PUBLIQUE.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-un le deux Octobre  
à vingt heures trente le Conseil Municipal de DINARD  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Yvon BOURGES, Sénateur-Maire de DINARD, Chevalier de  
la Légion d'Honneur ;

Présents : MM. GUGUEN André, RICHARD Louis, LENORMAND René,  
LE STER André, Adjoints au Maire ;

MM. DUVAL André, COHERIL Henri, THOMAZO Georges, DAVID Jean-Claude,  
NAULET Pierre, MORELA Jean, Mme LUGAND Christiane, M. LUYER-DUBOSQ  
Claude, Mme RENAULT Jeanne, Mme LE BORGNE Nelly, MM. DAULT Roger,  
M. BLERY Philippe, Conseillers Municipaux.

Excusés :- MM. les Dr. de DIEULEVEULT, BONNEL Marc, Adjoints au  
Maire ;

Absents :- MM. BLAIS Charles, JEGLOT Michel, Mme GERMAIN  
Juliette, BLERY Philippe, Conseillers Municipaux ;

Décédé :- M. MASSON André, Adjoint.

Madame LE BORGNE Nelly est nommée Secrétaire de séance.

Le projet du tracé de la servitude de passage des piétons en  
bordure du littoral a été soumis, du 13 Juillet au 12 Août 1981 inclus, à une  
enquête publique.

Les observations principales ont porté sur trois points :

- le contournement de l'ancienne carrière LESUEUR, au Port-Blanc,
- le secteur des Houles, à Saint-Enogat,
- la plage de Port Salut.

Les autres observations ne présentant pas de difficultés particu-  
lières les questions posées se trouvent réglées soit par le tracé, soit par les  
conditions d'exécution prévues.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'adoption du  
tracé.

Après avoir pris connaissance des observations présentées et des  
conclusions du commissaire-enquêteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
émet un avis favorable à la prise en considération du tracé, tel qu'il est pro-  
posé, qui lui paraît répondre d'une manière satisfaisante aux prescriptions de  
la loi.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que devant,  
pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



Délibération déposé à la  
Préfecture le

- 8 OCT. 1981



*Jean Leuninger*